

COMMISSION DES ÉTUDES ET DE LA VIE ÉTUDIANTE

Compte-rendu de la réunion du 10 novembre 2025

Cf liste d'émargement

Membres ayant voix délibérative		
Enseignants		
Représentant·e Droit	Anne-Sophie Chambost	présente
Représentant·e Économie	Jerôme Blanc	présent
Représentant·e Histoire	Jean Solchany	présent
Représentant·e Sciences de l'information et de la Communication	Valérie Colomb	présente
Représentant·e Science politique	Amélie Blom	absente
Représentant·e Langues	Aurore Portet	excusée
Responsable Secteur Affaires internationales	Jérôme Blanc	présent
Responsable Secteur Affaires publiques	Harold Mazoyer	présent
Responsable Secteur Communication	Jean-Michel Rampon	présent
Responsable Secteur Territoire	Fabien Moudileno	présent
Étudiants		
Représentant·e 1 ^{re} année campus Lyon	Gala Naida-Bouisson	présente
Représentant·e(suppl)1 ^{ère} année campus lyon		
Représentant·e 1 ^{re} année campus St Etienne	Inès Tronchère	présente
Représentant·e 2 ^e année campus Lyon	Candice Dulin	présente
Représentant·e 2 ^e année campus St Etienne	Eugénie Marchadour	Présente (visio)
Représentant·e 4 ^e année campus Lyon	Mohammed Benamrane	Présent
Représentant·e 4 ^e année campus St Etienne	Benjamin Lovet-Durbet	Présent (visio)

Représentant·e 5 ^e année campus Lyon	Lilian Bessières	présent
Vice-président·e Étudiant	Eva Haccoun	présente
Représentant·e Liste A l'unisson	Rémi Kouevi	présent
Représentant·e Liste Solidaires		
Représentant·e Liste Écrivons demain		
Membres de droit sans voix délibérative		
Directrice de Sciences Po Lyon	Hélène Surrel	présente
Directrice des études du 2 ^{ème} cycle	Albane Geslin	présente
Directrice des relations internationales	Retaillaud Emmanuelle	absente
Directrice des études du 1 ^{er} cycle	Sophie Fermigier	présente
Chargée de mission Vie étudiante	Lucie Andoni	présente
Responsable pédagogique du 1 ^{er} cycle du campus St Etienne	Charlotte Dolez	présente
Responsable de la scolarité	Dominique Philippe	présente
Invité·e·s		
Coordonnateur de la Mobilité internationale	Nicolas Sigoillot	excusé
Responsable des Affaires juridiques	Kévin Corbion	présent

La Directrice Hélène Surrel propose un tour de table pour permettre à chacune et chacun de se présenter ; la liste d'émargement est jointe au présent compte-rendu.

1- Bilan de la rentrée

Sophie Fermigier fait la présentation du bilan :

Les places proposées au concours de 1A sur nos deux campus ont été pourvues, pour la première année, le campus de Saint-Etienne a été complet sur Parcoursup avant le Campus de Lyon.

Majorité **d'étudiantes** parmi les entrants : 58,6% contre 41,4% d'étudiants. L'écart se réduit légèrement par rapport aux années précédentes.

Les Diplômes d'établissement restent très demandés :

- 67% des étudiants choisissent de s'inscrire lorsqu'ils sont en 1A.
- 65% des 2A ED s'inscrivent en DE.

Le pourcentage des étudiantes et étudiants boursiers est stable : 27,5%

Hélène SURREL précise que le développement de l'apprentissage a un effet sur le nombre de boursiers.

La répartition géographique selon la provenance des étudiantes et étudiants :

- 1/3 vient de la région Auvergne-Rhône-Alpes pour le campus de Lyon
- 2/3 pour St Etienne

2-Appels à projets CVEC :

Le fichier Excel détaillant les demandes et attributions sont jointes au compte-rendu.

Lucie Andoni, Responsable du service communication, présente l'ensemble des projets en cours et à venir.

Des arbitrages ont dû avoir lieu car l'établissement disposait d'une enveloppe de 15000 euros pour 33000 euros de demandes.

Un représentant d'étudiants demande si au niveau du réseau des discussions ont eu lieu pour les frais de transports des événements inter-IEP auprès de la SNCF.

Lucie Andoni indique qu'un rendez-vous doit être pris auprès de la SNCF.

Hélène Surrel se réjouit de constater que les associations sont toujours très actives.

3- Présentation des évolutions de la mutualisation en 2^e cycle au sein du Réseau ScPo :

Albane Geslin présente le projet d'évolution de la mutualisation en 2^{ème} cycle.

Jusqu'à présent seuls les étudiants et étudiantes en 5^{ème} année peuvent effectuer une mutualisation.

A partir de 2027-2028, cette mutualisation sera mise en place exclusivement en 4^{ème} année, c'est-à-dire que les étudiants effectueront leur 4A et leur 5A dans le Sciences Po d'accueil.

2026-2027 est une année transitoire au cours de laquelle il y aura 2 vagues de candidatures, une pour les 4^{ème} et une pour les 5^{ème} années.

Ainsi, à partir de l'année prochaine, cette mutualisation sera possible uniquement en 4^{ème} année.

L'examen de cette mutualisation est soumis à des conditions préalables :

- Seules certaines spécialités seront ouvertes et le nombre de places proposé sera limité afin de ne pas surcharger la 4^{ème} année.
- Seuls les étudiantes et étudiants qui sont entrés en 1^{ère} année pourront candidater.
- Cette mutualisation sera obligatoire dès lors qu'elle est acceptée.
A bien noter : pas de possibilité de revenir dans son établissement d'origine et la mutualisation est sur 2 ans (4^{ème} et 5^{ème} année).

- Nécessité de l'accord de l'établissement d'origine et d'accueil.
- Un seul vœu est possible, d'où la nécessité de mûrir ce vœu.

Actuellement, le nombre d'étudiantes et étudiants en mutualisation est d'environ une vingtaine (en légère baisse).

- Mutualisation entre 9 établissements.

Il n'est pas possible pour les étudiantes et étudiants qui ont intégré un Sciences Po en 2^{ème} année entrée directe d'effectuer une mutualisation.

Hélène Surrel explique que seuls 3 établissements ont des entrées directes en 2^{ème} année (l'IEP de Lyon, Aix et Lille) et que des compromis ont été faits pour arriver à ce dispositif à 9.

- La mutualisation est conditionnée à la validation de la 3^{ème} année au plus tard début juillet.

Un représentant étudiant demande si une candidature en 5^e année est possible en externe.

Hélène Surrel confirme cette possibilité. Albane Geslin va demander des précisions à ce sujet car ce ne pourrait pas concerner les spécialités du diplôme.

Valérie Colomb précise l'importance d'expliquer clairement les maquettes afin de faire un choix éclairé de mutualisation et demande s'il est possible d'envisager des supports vidéo.

Albane Geslin dit que cela serait envisageable, serait même souhaitable, d'autant que les responsables des formations peuvent recourir au dispositif du Medialab (à voir avec l'enseignement numérique et le service communication pour la mise en ligne).

- Un formulaire unique de candidatures va être mis à disposition.

Une plateforme sera créée afin que tout soit numérisé.

Plusieurs questions :

- Concernant les frais de scolarité, l'étudiant doit s'acquitter des droits d'inscription de l'établissement d'origine et d'accueil. Hélène Surrel précise que le tarif appliqué pour l'établissement d'accueil est l'équivalent des droits nationaux pour les masters.
- Anne-Sophie Chambost souhaite savoir si l'établissement rentre dans une logique licence-master.

Hélène Surrel souligne l'importance de conserver la spécificité de notre établissement, à savoir un cursus en 5 ans.

- Un représentant étudiant demande ce qui est fait pour les étudiantes et étudiants entrés directement en 2^{ème} année:

Hélène Surrel rappelle la nécessité de faire des compromis car peu d'établissements organisent un concours d'entrée directe pour les 2^{ème} années.

La Directrice précise que les négociations ont duré longtemps et qu'il a fallu faire des compromis.

- Un représentant étudiant en 4^{ème} année demande si une valorisation de l'engagement étudiant sera possible et si oui, selon quels critères ? Albane Geslin confirme cette possibilité selon les mêmes critères qu'actuellement.

4-Proposition de modification du REE concernant les stages de césure entre 4A et 5A :

Actuellement, il est possible d'effectuer un stage pendant la césure entre la 4A et la 5A et la convention de stage doit être signée au plus tard le 30 juin de l'année N-1.

Afin de tenir compte des demandes récurrentes des étudiantes et étudiants, Albane Geslin présente les 2 modifications envisageables suivantes :

- Dès la rentrée 2026, possibilité d'effectuer 2 stages pendant la césure entre la 4A et la 5A. Un seul rapport de stage sera demandé regroupant les 2 expériences. Un seul référent pédagogique sera nommé par étudiant (ce référent pouvant encadrer 24 stages au lieu de 16 auparavant) . L'impossibilité d'effectuer un stage de césure pour les étudiants et étudiantes ayant fait une mobilité mixte en 3A est maintenue.

- La signature de la convention de stage devra intervenir au plus tard le 10 mars de l'année de la césure.

5-Présentation du projet de spécialité de 5A : Penser l'alimentation en société et les transitions alimentaires

Albane Geslin présente cette nouvelle spécialité en alternance, qui ouvrirait à la rentrée 2026.

- Elle aura pour objectif de traiter l'alimentation dans ses dimensions politiques et sociales
- Il s'agira d'une spécialité pluridisciplinaire, prenant appui sur le socle de connaissance de Sciences Po Lyon (science politique, histoire, droit, économie, etc.)
- Des partenariats sont en cours de finalisation (avec certaines villes (Villeurbanne, Caluire et Cuire, ...) ou des associations, pour porter des projets ou accueillir des alternantes et alternants)

Cette formation se distingue de formations déjà existantes comme le parcours de Master PAGERS, davantage axé sur les risques sanitaires ou de la Majeure de Sciences Po Lille « Boire, manger, vivre » accessible uniquement à partir de la 4^e année.

Le fil conducteur de cette formation : l'alimentation comme outil politique (vu au niveau historique avec les famines, ou même pour être un instrument de diplomatie.).

Cette formation vise à répondre à des besoins en termes de nouveaux métiers.

- Cette spécialité sera rattachée au secteur AP mais aussi aux secteurs Communication ou Territoires.

Du fait qu'elle soit en alternance, la formation sera financièrement à l'équilibre et pourrait être proposée à une quinzaine d'étudiants.

La création d'une nouvelle 5^e année répond également aux besoins internes car l'établissement n'a pas assez de spécialités pour accueillir tous les étudiants et étudiantes.

-Harold Mazoyer demande si des échanges ont eu déjà lieu avec les partenaires PAGERS dont Sébastien Gardon.

Albane Geslin attend que le projet soit validé en interne avant de les contacter officiellement et Hélène Surrel pense qu'il n'y aura pas de difficultés particulières avec VetAgro Sup

-Par rapport au secteur TER, Fabien Moudileno s'interroge sur un risque de concurrence entre les alternants des différentes formations, par rapport à certains projets.

-Jérôme Blanc souhaite savoir si le système agricole (circuit court) fait partie du champ d'intervention de cette formation ; Albane répond positivement.

Anne-Sophie Chambost s'interroge sur le nombre d'alternants possible du fait des nouvelles politiques gouvernementales en la matière.

Hélène Surrel souligne que l'alternance est un élément très pertinent actuellement.

Cette formation sera présentée au prochain vote du CA (soit le 8 décembre ou le 19 décembre).

La Directrice propose de faire un vote formel pour les 3 points devant être soumis au vote :

- Concernant les nouveaux dispositifs de mutualisation : une abstention (par un représentant étudiant).
- Concernant la modification dans le REE pour la césure : pas d'opposition et pas d'abstention.
- Concernant la formation en alternance PASTA : pas d'opposition et pas d'abstention.

6- Questions diverses :

Concernant l'IA (intelligence artificielle) : Valérie Colomb demande quelles sont les orientations prises par l'établissement.

Hélène Surrel précise qu'une réflexion globale est nécessaire sur ce sujet et qu'elle se fait dans le cadre de la COMUE.

D'ores et déjà, Fabienne Para, responsable de l'enseignement numérique, fait partie d'un groupe de travail sur le plagiat, qui a intégré la question du recours à l'IA dans les travaux académiques.

Afin de limiter l'usage abusif de l'IA, davantage d'évaluations orales pourraient être proposées.

Une réflexion approfondie à ce sujet devra précéder le vote de la maquette pédagogique.

Fin de la séance à 16h50.